STI STABILITE
Permet d'espacer les curages

PROPRIETE :
Contrôle et oriente la flore par l'apport d'un complexe fermentaire spécifique.
Réduction amplifiée des dégagements d'ammoniac.
(argiles, yucca, bactéries)
forte capacité de rétention d'eau > 3 L / kg
stabilisation de la litière (évite la formation de nids)

MODE D'EMPLOI :
BOVINS
Stabulation et logette : 50 à 100 g / m2 , 1 à 2 fois par semaine.
Veaux d'élevage : 100g / m2 2 à 3 fois par semaine.

VOLAILLES
Poulet : 70g / m2, 2fois par semaine de la 1re à la 5e semaine.
Dinde : 70 g/ m2 , 2 fois par semaine de la 2e à la 10e semaine.
Canard sur paille : 70 g / m2 / jour de la 1er à la 12e semaine .

PORCS :
Gestante , **verraterie et cochette** ; 40 g/ animal / jour ou 100g 3 fois par semaine (saupoudrer l'arrière des truies et les aires d'exercice)
Maternité : épandre STI STABILIT dans les nids des porcelets tous les jours ainsi que sur les plaques chauffantes.
Porcs sur paille : 70g/ porc / semaine